

	Compte rendu du Conseil de Faculté Séance du 18 mars 2019	
--	--	--

	Présent-e	Représenté-e (procuration)	Absent-e Excusé-e
<u>Personnalités extérieures</u>			
M. Bruno CATHALA, Premier président de la Cour d'appel de Douai ou sa représentante, Mme Isabelle LE BOUTOILLER-OPSAHL			X
Mme Evelyne MERCHEZ, représentante de syndicats	X		
M. Antony GAUTIER, représentant du Conseil municipal de Lille			X
M. Nicolas LEBAS, vice-président, représentant du Conseil régional			X
M. Patrick DELAHAY, Président du Centre de Formation Professionnelle des Avocats ou son représentant			X
M. Salvatore DEIANA, représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie			X
M. Charles-Edouard MINET, représentant du Président de la Cour administrative d'appel de Douai	X		
Madame Brigitte MANGEOL, Directrice de l'Institut Régional d'Administration de Lille			X
<u>Enseignant-e-s collège A</u>			
M. Vincent CATTOIR-JONVILLE	X		
Mme Sandrine CHASSAGNARD	X		
M. Jean-Gabriel CONTAMIN	X		
Mme Audrey DARSONVILLE	X		
Mme Anne-Cécile DOUILLET	X		
Mme Christine LE CLAINCHE	X		
M. Aymeric POTTEAU	X		
M. Denis VOINOT	X		
<u>Enseignant-e-s collège B</u>			
M. Thomas ALAM	X		
Mme Annick BERTRAND-MELHEM	X		
Mme Annie BOTTIAU	X		
M. Vincent DUPONT	X		
M. Olivier FARDOUX	X		
Mme Frédérique LE DOUJET-THOMAS	X		
M. Barnaby PELL		Anne-Cécile Douillet	
M. Gilles TOULEMONDE		Aymeric Potteau	

Collège AITOS			
Mme Christelle CATELAIN	X		
M. Jean-Christophe DERIAU	X		
M. Eric FOURE	X		
M. Younès HADDADI	X		
Collège usagers			
M. Sullyman BOUDERBA		Doriann Maillet-Praud	
M. Rémy BRETTON	X		
M. Octave BRICOUT			X
Mme Claire CATHELAIN	X		
Mme Elodie CLOEZ		Tristan Haute	
Mme Gersende COIFFARD	X		
M. Arman GHOLAMI			X
M. Matthew LOMBARD		Stéphane Duguet	
Mme Camille NOURY	X		
Mme Elise SPICHT	X		
M. Thomas TRIQUET	X		
M. Ludovick VIRASSAMY			X
Membre avec voix consultative			
Un représentant de l'Institut de Criminologie			X
M. Bernard BOSSU, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X
M. Louis DE CARBONNIERES, directeur de l'Institut d'Etudes Judiciaires			X
M. Serge DAUCHY, Directeur de l'Ecole doctorale des sciences juridiques, politiques et de gestion			X
M. Tony DELETTREZ, responsable du service de scolarité	X		
M. Jean-Charles LOUCHE, chef des services administratifs	X		
M. Jean-Jacques MARTEL, co-directeur de l'ICEU - ICH			X
Mme Johanne SAISON, directrice de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale			X
M. Jean-Philippe TRICOIT, co-directeur de l'Institut des Sciences du Travail			X

Accueil de nouveaux élus et de nouvelles élues

Monsieur le Doyen informe le Conseil de l'intégration de nouveaux élus au sein du Conseil de Faculté :

- Monsieur Olivier Fardoux remplace Madame Mélissa Haussaire au sein du collège B, cette dernière n'occupant plus des fonctions lui permettant d'être élue dans ce collège. Monsieur Fardoux est maître de conférences en droit privé et sciences criminelles et appartenait à la liste "La faculté en commun" lors de la dernière élection des membres du Conseil ;
- au sein de la liste "Adespol²DPT", la démission de Monsieur Pierre Azé conduit à son remplacement par son suppléant, Monsieur Matthew Lombard ; la suppléance est alors attribuée au premier candidat de la liste non-élu, soit Monsieur Stéphane Duguet ;
- Madame Mancouri-Wright suppléante de Madame Soazic Feugère sur la liste "Adespol²DPT" ayant démissionnée, elle est remplacée par le deuxième candidat de la liste non-élu, soit Monsieur Yves Guillon ;
- la démission postérieure de Madame Soazic Feugère conduit à son remplacement par Madame Camille Noury, troisième candidate de la liste non élue ;
- Monsieur Anouar Bénichou, titulaire, sa suppléante Madame Dounia Bouzaki et la deuxième candidate sur la liste intitulée " UNEF, le syndicat étudiant et associations étudiantes", Madame Anaïs Croisille,

n'étant plus inscrits auprès de notre Université, c'est donc Monsieur Sullyman Bouderba qui siège dorénavant au sein du collège étudiants de notre Conseil de Faculté, Monsieur Doriann Maillet-Praud devenant son suppléant ;

- Madame Angéline Coudeville, de la liste "A l'asso de vos droits" a démissionné et est donc remplacée par son suppléant Monsieur Ludovick Virassamy ; sa suppléante est Madame Elise Margat, la première candidate de la liste non-élue.

Monsieur le Doyen souhaite la bienvenue à ces nouveaux élus et les remercie pour leur engagement au bénéfice de notre Faculté.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 22 octobre 2018

Elle est obtenue à l'unanimité, moins une abstention.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil, en date du 28 janvier 2019

Elle est obtenue à l'unanimité, moins une abstention et un "ne participe pas au vote".

Informations

- Bilan de l'équipe décanale

Il est disponible en ligne, chaque membre du Conseil ayant été invité à poser des questions ou à apporter des commentaires sur ce sujet directement à Monsieur le Doyen.

- Référents handicap

Monsieur le Doyen annonce que trois enseignants de la Faculté se sont portés volontaires pour assurer la responsabilité de "référént handicap" au sein de la composante : Vincent Dupont, Dominique Evereraert-Dumont et Frédérique Le Doujet-Thomas. Un quatrième devrait bientôt s'ajouter.

Dans la mesure où il a été demandé par l'Université que les référents handicap administratifs prennent sur leur temps de travail et au regard du sous-encadrement dont souffre notre composante, il n'a pas été possible de désigner leur équivalent sur le plan administratif.

Débat et vote sur l'architecture de l'offre de formation

Madame la Professeure Julie Alix, assesseure en charge des masters, a transmis aux membres du Conseil les fiches de présentation des formations relevant du master, fiches produites dans le cadre de l'accréditation que souhaite obtenir notre Université.

Ces fiches se rapportent à l'architecture générale adoptée lors de la séance du Conseil du 19 novembre dernier et ne doivent être analysées que sur les deux premières pages, soit la partie intitulée "Fiche d'identité" de la formation, l'organisation pédagogique qui apparaît ensuite devant être présentée et analysée ultérieurement.

Madame Claire Cathelain exprime la satisfaction de nombreux étudiants quant à la mise en place d'un M1 spécifique pour le droit pénal.

La fiche portant sur le master "Droit du patrimoine" est étudiée attentivement ; en effet, l'intitulé de ce master doit être modifié pour devenir "droit du patrimoine culturel", cette imprécision ayant conduit à une confusion avec un master relevant du droit économique. La faiblesse des effectifs étudiants accueillis par ce master est aussi évoquée, le fait que l'enseignement soit dispensé au sein de notre antenne cambrésienne apparaissant comme un frein important au développement de ce master original, car né d'une volonté politique et porté au départ par des ressources pédagogiques locales.

La désaffectation persistante des intervenants en histoire de l'art relevant du domaine "Sciences Humaines et sociales" de notre Université obère aussi tout développement réel, la concentration de tous les enseignements à Lille, sur le campus Moulins et sur celui de Pont de Bois, apparaissant pour certains comme une solution.

Après échanges entre membres du Conseil, le maintien de toute la formation relevant de ce master à Cambrai est confirmée.

L'ensemble des fiches de présentation des différents masters proposés par notre Faculté est soumis à l'approbation du Conseil. Ce vote global est validé par une approbation unanime.

Vote sur les différentes fiches de présentation des formations relevant du master :
Pour 30, 0 contre, 0 blanc, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"

Débat et vote sur la composition des commissions pédagogiques de validation et d'admission

Une commission commune aux licences et aux masters non sélectifs existait déjà. L'Université de Lille, sur proposition de la CFVU, souhaite la mise en place de commissions spécifiques entre les niveaux licence et master, afin que les études, les expériences et les acquis personnels puissent être validés en vue de l'accès aux différents niveaux de formation.

La mise en place et la composition de plusieurs CPVA (commissions pédagogiques de validation et d'admission) sont soumises au Conseil :

- une CPVA commune aux différentes licences en Droit, AES et Science politique ;
- une CPVA spécifique pour la licence et le master délivrés par l'IPAG en Administration publique ;
- une CPVA spécifique pour chacune des quatre licences professionnelles ;
- une CPVA pour le master mention AES ;
- une CPVA pour le master mention "Droit de la santé" ;
- une CPVA pour le master mention "Droit du patrimoine culturel" ;
- une CPVA pour le master mention "Histoire du droit et des institutions" ;
- une CPVA pour le master mention "Science politique" ;
- une CPVA commune à plusieurs masters (Droit des affaires, Droit du numérique, Droit privé, Droit notarial, Droit public, Droit international et droit européen, Droit social).

Vote sur la mise en place et la composition des CPVA :
Pour 27, 0 contre, 3 abstentions, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"

Débat et vote sur la date de la prérentrée en L1 et de la conférence inaugurale

Afin de faire débiter les enseignements au plus tôt et permettre ainsi que l'ensemble de volumes horaires pédagogiques soient atteints, une prérentrée au vendredi 30 août 2019 est proposée.

Monsieur Haute évoque la difficulté que rencontreront les lycéens salariés au mois d'août pour se libérer à cette date. Néanmoins, les calendriers étant si contraints, cette proposition qui permet de débiter les enseignements dès la première semaine de septembre est maintenue et est acceptée.

Vote sur une prérentrée en L1 au 30 août 2019 :
Pour 17, 8 contre, 5 abstentions, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"

Débat et vote sur les récompenses liées au prix de thèse de la Faculté

L'affectation d'une somme de sept cent cinquante euros par lauréat au titre du prix de thèse de la Faculté est validée par le Conseil. En 2019, deux prix ex aequo ont été attribués.

Vote sur le montant du prix de thèse pour 2019 :
Pour 30, 0 contre, 0 abstentions, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"

Débat et vote sur les relations de la Faculté avec les laboratoires associés à titre secondaire

Afin de favoriser au maximum les échanges et la concertation avec les équipes de recherche partenaires de notre Faculté, nos statuts ont été modifiés et prévoient que les directeurs des équipes de recherche accueillant des enseignants-chercheurs rattachés à notre Faculté soient invités aux séances du Conseil et associés aux échanges concernant les promotions de carrière des enseignants-chercheurs.

Cependant, il apparaît que cette concertation que nous souhaitons n'est pas partagée et que l'éloignement géographique de certaines équipes s'accompagne d'un désintérêt pour le fonctionnement de la Faculté. C'est pourquoi, Monsieur le Doyen propose que l'ouverture aux équipes de recherche prévus par nos statuts soit entendue comme s'adressant aux équipes avec qui nos relations sont continues et pérennes et que les équipes associées à titre secondaire ne bénéficient plus d'échanges d'informations systématiques.

Vote sur l'invitation systématique aux séances du Conseil réservée aux directeurs des seules équipes de recherche associées à titre principal :
Pour 30, 0 contre, 0 abstentions, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"

Information et discussion sur l'utilisation du CVEC

Depuis la rentrée 2018, chaque étudiant a l'obligation d'obtenir une attestation d'acquiescement de la Contribution Vie Etudiante - Campus (CVEC), par paiement ou exonération, avant de pouvoir s'inscrire à l'Université.

D'un montant de 90 euros, la création de cette contribution s'est accompagnée de la disparition de la cotisation pour la sécurité sociale étudiante. Elle est déclarée destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé à leur intention. Les étudiants bénéficient des projets financés par le produit de la

CVEC à travers les actions développées par le réseau des oeuvres universitaires (CROUS) mais aussi directement par celles entreprises par leur Université d'accueil.

Une commission CVEC a été installée par notre Université en janvier dernier, elle est composée du Président et du vice-président étudiant de l'Université, de quatre vice-présidents Vie Universitaire, de quatre élus étudiants du Conseil académique, deux élus étudiants du Conseil d'administration, du Directeur Général des Services et d'un représentant du CROUS de Lille. Sur les 90 euros perçus par étudiant, 41 reviennent à l'Université, soit au total une somme estimée à 2 308 000 euros, ces fonds devant être répartis sur différents projets soumis à la commission CVEC.

Une liste de projets ayant été validés par l'Université a été transmise au membres du Conseil. Elle éveille de nombreuses critiques, quant à la méthode de sélection de projets mais aussi à leur pertinence eu égard aux objectifs affectés à cette contribution et aux difficultés budgétaires rencontrées par l'Université.

Il est proposé qu'une motion exprimant ces vives critiques soit élaborée, validée et transmise à l'Université :

" Le Conseil de Faculté de la FSJPS, sur proposition des élu.e.s étudiant.e.s, souhaite avoir des explications de la part de la Présidence de l'Université de Lille sur les modalités de dépôt et de sélection des projets financés par la CVEC versée par les étudiant.e.s de l'université. En effet, les membres dudit Conseil s'interrogent sur la procédure suivie ainsi que sur le choix de certains projets et des montants qui leur sont alloués, ceux-ci pouvant apparaître « discutables », particulièrement dans une période de stricte économie. Aussi, afin de multiplier les projets soutenus et de s'assurer que ces projets correspondent aux besoins des étudiant.e.s de toute l'Université, ils souhaitent vivement que les composantes et les étudiant.e.s soient associées au dépôt des projets financés et au processus de sélection, afin d'utiliser au mieux les fonds récoltés au travers de cette CVEC pour organiser et continuer à rendre dynamique la vie de ce Campus. La validation des projets sélectionnés en CFVU et dans une « commission CVEC » nous apparaît, à ce stade, insuffisante. "

Approbation de la motion sur la CVEC :

Pour 27, 0 contre, 1 abstention, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"

Information et discussion sur la répartition des locaux au sein du Campus

Dans le cadre d'un projet de réaménagement de locaux rattachés au Campus au bénéfice de la vie étudiante, des écarts importants ont été détectés dans l'affectation des espaces. Monsieur le Doyen, qui est par ailleurs directeur du Campus Moulines, souhaite entamer une analyse fine des espaces disponibles, des usages qui en sont faits et des besoins quantitatifs et qualitatifs qui sont exprimés par les composantes du campus. Le Conseil souhaite saisir le directeur du campus sur l'étude de la répartition de l'espace au sein du Campus Moulines :

"Le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille, réuni le 18/03/2019, alerté par le Doyen de la FFBC-IMMD sur la question de l'équité dans la répartition des locaux du Campus Moulines :

- s'inquiète devant l'importante tension en matière de locaux dont souffre le Campus Moulines (environ 1m² par étudiant selon le dernier Comité de Direction "Patrimoine" de l'Université)

- s'étonne de ce qu'un premier repérage de la répartition des locaux du Campus donne à voir -sur les locaux utilisés en propre par les composantes présentes sur celui-ci, la FSJPS disposerait d'un peu plus de 82% de l'espace pour plus de 90% des étudiants- et du fait que cette inégalité puisse empêcher un usage rationalisé des locaux

- et demande au directeur du Campus d'initier une démarche à destination des deux composantes en vue de parvenir à une meilleure équité."

**Vote sur la sollicitation exprimée auprès du directeur du Campus Moulins :
Pour 24, 2 contre, 3 abstentions, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"**

Information et discussion sur le cadrage de l'offre de formation

Monsieur le Doyen exprime ses regrets devant la faiblesse des moyens alloués au recrutement d'enseignants contractuels, alors que notre Faculté a subi plusieurs départs en retraite non remplacés. Il décrit les manquements qui selon lui caractérisent le dialogue que nous avons eu avec le siège de notre Université et propose qu'une motion étoffée soit établie, soumise et validée par le Conseil.

Monsieur le Professeur Voinot attire l'attention de Monsieur le Doyen sur les risques qu'il y a pour notre composante à multiplier les motions négatives. Monsieur le Professeur Potteau s'exprime dans le même sens.

Néanmoins, Monsieur le Doyen élabore un texte en direct qui est soumis au Conseil :

" Le Conseil de Faculté de la Faculté des Sciences Juridiques, Politiques et Sociales de Lille, réuni le 18/03/2019, informé de la répartition des postes non titulaires proposée par la présidence de l'Université de Lille :

- s'étonne que, pour la seconde fois, les promesses qui avaient été faites par l'Université ne soient pas tenues : alors qu'en juin 2018, il avait été promis à la Faculté que, pour les composantes en tension comme elle-même, les postes de titulaires libérés seraient remplacés par des titulaires, ce qui n'a pas été le cas, alors qu'en octobre 2018, au moment des arbitrages, il avait été de même promis qu'à défaut, ces postes de titulaires seraient pour l'année qui vient remplacés par des postes non titulaires, au terme de ces nouveaux arbitrages, ce sont a minima trois postes qui ne sont pas remplacés ;

- questionne la réponse qui a été faite au Doyen quand il a interrogé la Direction sur ces arbitrages, selon laquelle

.la FSJPS serait "de loin la mieux servie des composantes avec 188 000 €", alors que ce calcul ne prend en rien en compte les départs (mutation et retraite) subis par la Faculté dans le même moment et qui font économiser à l'Université plus de 0,6M d'euros ;

.il ne serait pas possible de rattraper un "retard de 10 ans en un coup de baguette magique" alors même que les décisions prises se traduisent non par un rattrapage, mais par une nouvelle ponction de près de 0,5M sur la masse salariale de la seule FSJPS et une diminution importante du potentiel enseignant dans un contexte de sous-encadrement, encore accentué cette année par une augmentation totale du nombre de TD en licence de 27 groupes ;

- s'étonne d'autant plus de cette réponse que les demandes les plus prioritaires de la FSJPS étaient raisonnables au regard des difficultés rencontrées par l'Université et auraient permis de faire au moins 0,4M d'euros d'économie à l'Université tout en permettant un fonctionnement correct de la Faculté;

- s'inquiète d'un ensemble de mesures qui sont discutées pour tenter de remédier aux difficultés budgétaires de l'Université de Lille qui, faute de prendre en compte le coût actuel différentiel des formations ou le taux différentiel d'encadrement des composantes, parce que ce serait "compliqué à mesurer", risquent, en ne jouant que sur des 'seuils' et des ratios, de faire retomber sur des composantes déjà peu 'coûteuses' l'essentiel des mesures de redressement (passage de 30 à 35 du nombre d'étudiants en TD, ce qui supposerait du reste de refaire l'ensemble des salles du Campus Moulins ; paiement en heures TD ou en heures CM-TD des séminaires de cinquième année) pour les cinq ans qui viennent ;

- annonce, d'ores et déjà, refuser ces dernières mesures et demander que soient pris en compte dans les arbitrages non pas des ratios plus ou moins arbitraires, mais le coût réel des formations ainsi que les taux différentiels d'encadrement des composantes ;

- demande que soit diffusé à l'ensemble des composantes un tableau comparant de manière claire et objective les évolutions en matière de répartition des postes non titulaires et les départs avérés de sorte à voir, en effet, où sont les économies ;

- demande que, si, au regard de ce tableau, il s'avérait que la FSJPS ne serait pas "la mieux servie des composantes", un nouvel arbitrage permette qu'elle le soit, puisque la direction dit elle-même avoir choisi de faire en sorte qu'au regard du retard qu'il conviendrait de commencer à combler, elle soit "la mieux servie" ;

- et demande un engagement formel que les nouveaux départs qui pourraient être avérés d'ici septembre 2019 soient compensés pour l'année 2019-2020 au moins par des postes non titulaires correspondants."

**Approbation de la motion sur les arbitrages en matière de postes de contractuels enseignants :
Pour 25, 0 contre, 2 abstentions, 0 "n'ont pas souhaité participer au vote"**

Information et discussion sur l'organisation des remontées et rendus de notes

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil qu'un groupe de travail a été constitué, qui, sous la houlette des deux assesseurs en charge des conditions de travail des enseignants-chercheurs, enseignants et des personnels BIATSS, étudie les modalités d'amélioration dans l'organisation des examens.

Pour Madame la Professeure Chassagnard-Pinet, la réflexion ne doit pas s'intéresser uniquement aux examens terminaux, mais doit aussi porter attention aux contrôles intermédiaires et aux modalités spécifiques s'adressant aux étudiants en situation de handicap.

Selon Monsieur Haute, la fusion au sein d'une même direction de la vie universitaire et du handicap, décidée au niveau central, a conduit à des dysfonctionnements et à des difficultés supplémentaires dans l'accueil des étudiants handicapés.

Monsieur le Doyen salue les premiers travaux de ce groupe de travail et rappelle que les attentes de toutes les catégories professionnelles concernées sont importantes.

Au terme de cette réunion, Monsieur le Doyen remercie chacune et chacun de son attention et clôt la séance du Conseil de Faculté.